

Réunion du CCAS du 05 avril 2023 à 20H00

Membres présents : Viviane VANDROUX, Karine BLANCHARD, Laetitia PAGE, Chantal COULON, Aurélie PARIS, Jean-Jacques LOISY, Ludovic HAUTEVELLE, Evelyne DELARCHE
Représentée : Magalie POULARD (Pouvoir donné à Karine BLANCHARD)
Absents excusés : Evelyne BLANCHARD, Alexandre JOLY
Secrétaire de séance: Viviane VANDROUX

Lecture du compte-rendu de la réunion du 18 octobre 2022.

Compte Administratif 2022 :

Le compte administratif est voté par la Commission Administrative, hors la présence de l'Adjoint, Maire par intérim. Il est présenté par le membre le plus âgé de l'assemblée : Madame Chantal COULON.

Dépenses de fonctionnement : 2 544.65 €

Recettes de fonctionnement : 5 845.31 €

Résultat : Excédent de 3 300.66 €

Compte administratif adopté à l'unanimité.

Compte de gestion 2022 :

Le compte de gestion, établi par le Receveur Municipal, est voté par la Commission Administrative. Il est présenté par Ludovic HAUTEVELLE, Maire.

Compte de gestion adopté à l'unanimité.

Affectation du résultat de fonctionnement 2022 :

L'exercice 2022 se termine avec un excédent de fonctionnement de 3 300.66 €

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement reporté : 3 300.66 € (inscription en recette de fonctionnement BP 2023)

Adopté à l'unanimité.

Budget Primitif 2023 :

Le Maire présente à la Commission Administrative le budget primitif 2023 qui s'équilibre en section de fonctionnement (dépenses et recettes) avec un montant total de 5 900 €.

Adopté à l'unanimité.

Tarifs de la randonnée du 10 juin 2023 - DE 2023 05

Le CCAS organise une randonnée le 10 juin prochain, par conséquent Monsieur le Maire, Président du CCAS, propose le vote des tarifs qui seront appliqués lors de celle-ci.

Après en avoir délibéré, dans le cadre des compétences dévolues au CCAS, la Commission Administrative adopte les tarifs ci-après pour la participation à la randonnée nocturne programmée le samedi 10 juin 2023.

Organisée au bénéfice des actions sociales à venir, la randonnée nocturne est ouverte aux familles en ayant pour but de partager un moment convivial et de découvrir la diversité paysagère de la commune d'Huilly-sur-Seille le long d'un parcours de 8 km environ.

La participation à la randonnée incluant le partage d'un repas est fixée à 12 € par personne avec une gratuité pour les enfants de moins de 10 ans. La prestation alimentaire qui sera proposée inclut : apéritif, plat chaud, fromage, dessert et café accompagné d'un verre de vin ou de soda.

Tout extra supplémentaire sera facturé au tarif de 1 €.

Délibération reçue en Sous-Préfecture 20 avril 2023.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Ludovic HAUTEVELLE

